

## Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

### PREAMBULE

La Commission de gestion, nommée par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 17 juin 2015 est composée de :

M. Michel Borboën	Président	Lonay
M. David Lenoir	Rapporteur	Chigny
Mme Eva Frochaux		Morges
Mme Juliette Reda		Bussy-Chardonney
M. Charles-Henri de Luze		Chigny
M. Jean-Claude Goy		Morges
M. Didier Lannaz		Ecublens

Les membres se sont réunis en assemblée constitutive en date du 10 février 2016.

M. Michel Borboën est élu Président et M. David Lenoir Rapporteur.

La Commission valide l'agenda proposé par le Comité de direction et établit son programme pour les prochaines séances.

En date du 16 mars 2016, le Rapport de gestion 2015 est remis aux membres de la Commission.

La Commission s'est ensuite réunie à cinq reprises :

- Le 23.03. pour examiner le Rapport de gestion.
- Le 13.04. pour traiter de l'Exploitation de la STEP.
- Le 20.04. pour traiter du Réseau et des Tâches spéciales avec la visite de la STEP.
- Le 27.04. pour traiter de l'Administration, des Comptes et de l'Informatique.
- Le 10.05. pour rédiger son rapport.

Selon l'article 88 du règlement du Conseil intercommunal, les comptes et la gestion doivent faire l'objet de deux rapports différents. Par conséquent, le présent document est divisé en deux parties, avec chacune sa propre conclusion.

## **RAPPORT SUR LA GESTION 2015**

La Commission se plaît à relever que lors de l'ensemble de ses séances, elle a été accompagnée avec compétence par les membres du Comité de direction et par le Directeur de l'ERM secondé du personnel de l'ERM concerné, selon les thèmes abordés.

### **EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION**

La séance du 13 avril 2016 a été consacrée aux questions liées à l'exploitation de la STEP.

#### **Production et vente d'énergie**

L'énergie produite par le couplage chaleur-force n'a couvert qu'environ le 92% de la consommation de l'ERM, vu la perte de production de deux semaines de biogaz liée au changement du gazomètre.

#### **Travaux courants de la STEP**

Le changement de la membrane du gazomètre, initialement prévu en 2014, n'a été effectué qu'en 2015. Une analyse approfondie du dépassement du budget initial a été réalisée par notre Commission et les causes principales établies. Le décès du responsable de projet chez le fournisseur a modifié l'approche globale des problèmes de sécurité et de normes exigées à présent sur les installations gazières. Une profonde mise à jour des plans et processus a dû être réalisée pour garantir la conformité de l'exploitation du gaz.

#### **Micropolluants / polluants**

La Commission a déterminé que les valeurs de polluants et micropolluants mesurées dans les eaux de sortie correspondent au standard atteint dans les autres STEP.

### **RESEAU ET TACHES SPECIALES**

La séance du 20 avril 2016 a été consacrée aux questions liées au réseau et tâches spéciales.

#### **Visite des stations de relevage (STREL) de "La Combaz" et de la "Venoge"**

La Commission a pu se rendre compte, lors de la visite des sites, du bon fonctionnement et du bon niveau d'entretien des locaux et des installations. Le passage à la transmission numérique VPN des données des STREL vers la STEP a entraîné des légers surcoûts justifiés par la fin annoncée du support des prestations "analogique" par Swisscom.

#### **Réseau**

Les valeurs de consommation d'énergie des STREL sont inférieures à celles budgétées, situation favorable due à la très faible pluviométrie de l'année 2015.

Les efforts à fournir sur le réseau sont une reprise des PGEE par les Communes et des vérifications des mises en séparatif et des suppressions d'eaux claires parasites. En cas de mauvaise mise en œuvre des PGEE, le Comité de direction pourrait être amené à prendre des mesures telle qu'une augmentation du coefficient de pénalité utilisé dans le calcul de participation financière des Communes (voir vœu).

### **ADMINISTRATION, COMPTES ET INFORMATIQUE**

La séance du 27 avril 2016 a été consacrée aux questions liées à l'administration, aux comptes et à l'informatique (les comptes font l'objet de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport).

## **Personnel**

La Commission a constaté une légère augmentation des frais de formation due à la fréquentation de nombreux cours et séminaires en relation avec les micropolluants et l'optimisation en matière d'économie d'énergie.

## **Prévision**

La réflexion et la veille technologique sont bien établies et permettent à la Direction de se maintenir au courant de l'état de la technique, de la recherche et de son application pratique dans le domaine des micropolluants. La Direction est consciente des défis qui seront posés par l'application de la nouvelle Ordonnance sur les Eaux et sera apte, le temps venu, à prendre les décisions qui s'imposent.

## **INFORMATIQUE**

### **Site internet**

L'ensemble du parc informatique est à jour, une étude de sa sécurité face aux intrusions extérieures fera l'objet des prochaines attentions.

## **CONCLUSIONS**

Conformément aux dispositions réglementaires, les vœux et observations de la Commission font partie intégrante de ses conclusions.

La Commission émet le vœu que l'ERM coordonne et négocie avec un Bureau conseil performant des prestations groupées de modélisation et de diagnostic du réseau pour les Communes intéressées.

A l'issue de ses travaux, la Commission se plaît à relever la bonne gestion de l'Association, la compétence de son Directeur et de son personnel qui, avec disponibilité, ont pu donner à la Commission toutes les informations demandées.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM**

dans sa séance du 15 juin 2016, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2015,
- du rapport de la Commission de gestion,

### **DECIDE**

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2015,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

## RAPPORT SUR LES COMPTES 2015

La Commission a examiné avec soin les comptes 2015 de l'Association. M. Christian Maeder, Président du CODIR et M. Jean-Pierre Bourdon, Responsable des finances pour le Comité de direction, ont fourni toutes les informations requises au sujet de ces derniers et ont répondu à nos questions.

### Résultats et réserves

L'exercice présente un montant de charges et de revenus de CHF 4'068'956.07 alors que le budget prévoyait CHF 4'002'800.--.

Les charges ont été inférieures aux revenus de CHF 293'754.90. Ce montant a pu être affecté à différentes réserves, soit : CHF 67'665.24 ont été attribués au fonds pour investissements futurs, CHF 85'815.86 au fonds de renouvellement du réseau intercommunal, CHF 5'451.20 ont en outre été affectés au fonds de renouvellement du bateau faucardeur et CHF 20'000.-- au fonds de renouvellement informatique.

De plus, CHF 114'822.60 ont permis des amortissements anticipés de certaines lignes du fonds d'investissement du réseau (PGEEi et Modélisation).

La Commission, après avoir passé en revue les comptes commentés par M. Bourdon, a obtenu les explications nécessaires sur ceux qui présentaient un écart significatif avec le budget.

### SCI

La Commission a pu prendre connaissance du niveau d'implémentation du SCI (Système de Contrôle Interne) mis en place suite à l'affaire Delorme et entré en force dans le courant 2015. Toutefois, un processus de mises à jour et de tests réguliers reste à mettre en place pour son évolution future.

### La Commission a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de contrôle ; la Fiduciaire Fidinter SA.

La conclusion de son rapport est la suivante :

« Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le département des institutions et des relations extérieures »

« l'organisation du travail de la responsable de la comptabilité, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière »

« le bilan de votre association, arrêté au (1 décembre 201) ainsi que les comptes de fonctionnement sont établis conformément aux dispositions légales en la matière »

Nous donnons un préavis favorable + l'approbation des comptes de l'exercice 201), tels qu'ils sont présentés au conseil intercommunal, sous réserve des conclusions du rapport établi par votre commission de gestion -"

La Commission tient à remercier Mme Brigitte Baumberger, M. Tony Reverchon et M. Jean-Pierre Bourdon pour leur compétence, disponibilité et amabilité durant ces séances. Elle félicite de plus Mme Baumberger pour l'excellente tenue de la comptabilité de l'ERM.

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Dans sa séance du 15 juin 2016, après avoir pris connaissance :

- des comptes 2015,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion,

### DECIDE

1. d'accepter les comptes 2015, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2015 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2015,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion

Le Président

Le Rapporteur

Michel Borboën

David Lenoir

Morges, le 10 mai 2016